Église Notre-Dame-des-Sept-Allégresses

1285, rue Saint-François-Xavier

Direction de l'aménagement
et du développement durable — 2024

Photos et textes © Patri·Arch

trois-rivières

Caractéristiques architecturales et patrimoniales

L'église Notre-Dame-des-Sept-Allégresses témoigne de la croissance rapide du quartier Notre-Dame au tournant du XX^{e} siècle et rappelle également la création de la paroisse du même nom, troisième paroisse fondée à Trois-Rivières et l'une des plus populeuses à ses débuts. L'établissement de plusieurs industries sur la rue Saint-Maurice et aux alentours, comme la manufacture de textile Wabasso Cotton en 1907, joue un rôle moteur dans l'expansion du tissu urbain vers le nord de la ville au début des années 1900.

La paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Allégresses est érigée canoniquement en 1911. L'église du même nom fut édifiée en 1913-1914 des plans de l'architecte Joseph-Ovide Turgeon. Inspiré du style néoroman, le vaste bâtiment en pierre pouvant accueillir jusqu'à 900 personnes présente un plan en croix latine composé d'une nef, de bas-côtés, d'un transept et d'un chœur en saillie terminé par une abside à pans coupés. Il est coiffé d'un toit en cuivre à deux versants droits. La façade, aménagée dans un mur pignon, est flanquée de chaque côté d'un clocher, percée d'une grande verrière cintrée au centre et surmontée d'une croix au faîte.

À l'intérieur se retrouvent de nombreux éléments de patrimoine mobilier et artistique, tels que les peintures de la voûte du chœur et les peintures de la voûte de la nef (Guido Nincheri, 1926), les vitraux (John Patrick O'Shea and Co. et Atelier des Frères Rault, 1955) ainsi que des lustres. L'intérieur comprend aussi trois niches finement ornementées où figurent des statues sculptées par Télémaire Auger et installées en 1938. Les massives tours-clochers sont coiffées d'un toit en dôme et richement ornées d'ouvrages en cuivre. Un escalier monumental comprenant des rampes en fer forgé et éclairé par des lampadaires mène aux trois portails cintrés.

La valeur patrimoniale de l'église Notre-Dame-des-Sept-Allégresses repose sur son intérêt historique et sur ses intérêts architectural et artistique. Le bâtiment s'inscrit dans le style néoroman, un courant de l'architecture religieuse en vogue au début du XX^{e} siècle en Amérique du Nord. Ce courant puise ses formes dans l'architecture médiévale, principalement dans les édifices religieux des XI^{e} et XII^{e} siècles en France et en Italie. L'église Notre-Dame-des-Sept-Allégresses est caractéristique de cette architecture par ses tours-clochers imposantes, ses bandeaux en pierre, ses ouvertures cintrées, ses fenêtres jumelées ou groupées et son portail central orné de nervures.

La valeur patrimoniale de l'église Notre-Dame-des-Sept-Allégresses repose en outre sur l'intérêt de son emplacement et sur son rayonnement dans le paysage. La hauteur de ses clochers et le dégagement du terrain du Séminaire, situé en face, en fait un repère géoculturel d'importance dans le paysage du quartier.

Bref historique

1911 :

- Érection canonique de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Allégresses dont la responsabilité est confiée aux Franciscains.

1913-1914 :

- Construction de l'église actuelle.

1915 :

- Installation des cloches.

1926 :

- Peinture de la voûte par Guido Nincheri.

1955 :

- Ajout de vitraux fabriqués à la maison Rault de Rennes (France).

1958 :

- Construction du presbytère.

2018 :

- Fermeture de l'église à la suite d'une infiltration d'eau et mise en vente.

2020 :

- Vente de l'église à un promoteur privé à l'automne.
- L'église est désacralisée le 27 octobre 2020.

2022 :

- Démolition du presbytère.

Caractérisation

Bâtiments

Église Notre-Dame-des-Sept-Allégresses

- Typologie architecturale : néoroman
- Année de construction : 1913-1914
- Architecte : Joseph-Ovide Turgeon
- Principaux matériaux : pierres de taille, 4 façades, toiture à deux versants en cuivre sur baguettes

Presbytère Notre-Dame-des-Sept-Allégresses

- Typologie architecturale : modernisme
- Année de construction : vers 1958 (démoli en 2022)
- Architecte : Jean-Louis Caron
- Principal matériau : brique de revêtement

Presbytère Notre-Dame-des-Sept-Allégresses, démoli en 2022.

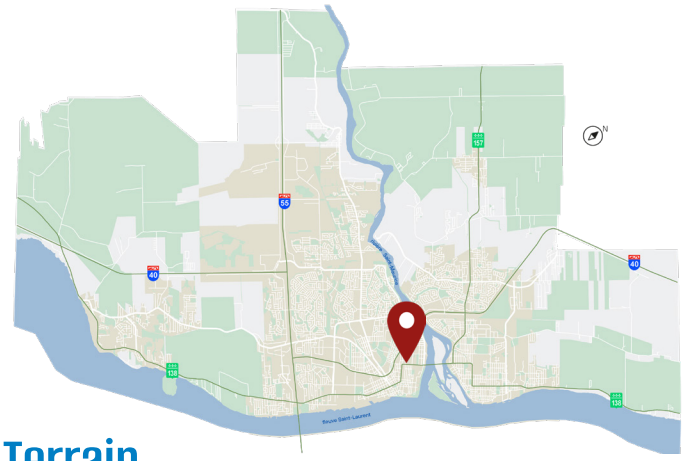

Terrain

- Superficie du lot :
  - Lot 1 209 072 : 4 995,80 m^2

- Caractéristiques particulières :
  - Plusieurs arbres matures le long de la rue Saint-François-Xavier.
  - Implantation de l'église à côté d'un monastère, d'une chapelle et d'une résidence appartenant à l'ordre des Franciscains formant un ensemble qui rappelle l'importance de cette ségrégation à Trois-Rivières, et particulièrement dans ce secteur de la ville.
  - Proximité de la gare intermodale et de l'autoroute 40.

Règlementation

- Zonage : PIR-3120
- Dominance de la zone : publique et institutionnelle régionale

Contexte

L'église Notre-Dame-des-Sept-Allégresses se situe au cœur de la ville, sur le boulevard Saint-Maurice, qui représente un des axes le plus importants ainsi qu'une porte d'entrée du centre-ville. Une certaine mixité d'usages entoure le terrain. Le secteur est à prédominance résidentielle avec la présence d'un pôle commercial de proximité. Dans un rayon de 500 mètres autour de l'église, 80 % des immeubles sont occupés par la fonction résidentielle. Le secteur est caractérisé par une forte proportion de multilogements de 2 à 6 unités construits avec l'expansion rapide du tissu urbain dans le nord de la ville au début des années 1900, pour loger les ouvriers des nombreuses industries sur la rue Saint-Maurice et aux alentours. En effet, la densité nette du secteur est parmi les plus hautes à Trois-Rivières avec 30 logements par hectare. Cette forte densité est caractérisée par un déficit de végétation dans le quartier. En effet, les terrains sont petits et fortement minéralisés, et le secteur dispose de peu d'espaces verts.

Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologie architecturale dominante	Unifamiliale
Nombre d'étages moyen	2 à 4 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 26 % 14 ans et moins : 9 %
Densité moyenne	30 logements/hectare Densité forte
Indice de canopée	11 %

Légende des usages

- Terrain de l'église
- Résidentiel
- Commercial
- Institutionnel
- Industriel
- Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal	
Programme particulier d'urbanisme (PPU)	●
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	●
Programmes de subvention	●

Principales orientations

PIIA du centre-ville et PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la règlementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

Cette église est déjà fermée au culte, désacralisée et vendue à un promoteur privé. Une grande partie des objets mobiliers et artistiques qui s'y trouvaient ont été déplacés en d'autres lieux pour leur préservation. Vu la valeur patrimoniale supérieure de cette église, la conservation du bâtiment est très importante.

Potentiel de conversion

Étant donné son intérêt architectural et sa valeur patrimoniale supérieure, l'ensemble du volume du bâtiment et de l'enveloppe devrait être préservé. Un changement d'usage entrainerait probablement la disparition de certains éléments contribuant à sa valeur patrimoniale.

Potentiel de redéveloppement du site

Le potentiel de redéveloppement du site est surtout concentré dans la moitié arrière du lot, où se trouvait le presbytère, et à l'emplacement du stationnement.

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Supérieure (C)
Valeur patrimoniale (ville)	Supérieure
État d'authenticité	Évolution harmonieuse

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique	
Architecturale	•
Artistique	•
Emblématique	
Historique	•
Paysagère	•

Indice de valeur globale :

Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.